

REPUBLICUE DU CAMEROUN
PAIX – TRAVAIL – PATRIE

MINISTERE DE LA RECHERCHE
SCIENTIFIQUE ET DE L'INNOVATION

MISSION DE PROMOTION
DES MATERIAUX LOCAUX

DIRECTION GENERAL



REPUBLIC OF CAMEROON
PEACE-WORK-FATHERLAND

MINISTRY OF SCIENTIFIC
RESEARCH AND INNOVATION

LOCAL MATERIALS
PROMOTION AUTHORITY

HEAD OFFICE

B.P. 2396 YAOUNDE, Rue 3391 Nkolbikok – CAMEROUN ; Tél. : (237) 691 14 25 52/ 222 23 12 73/ 222 23 12 74/ 677 60 34 62 ;
E-mail : mipromalosecretaria@gmail.com ; contact@mipromalo.cm ; Site web: www.mipromalo.cm

DECISION N°003/D/MIPROMALO/DG/DAG/SDBC/SM/mng/25

DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°004/AONO/MIPROMALO/DG/CIPM/DAG/SDBC/
SM/25 DU 08 AVRIL 2025 POUR L'ACQUISITION D'UN CANTER (CAMIONNETTE) POUR LA
MIPROMALO. (EN PROCEDURE D'URGENCE).

LE DIRECTEUR GENERAL DE LA MIPROMALO

- Vu la constitution ;
Vu la Loi N°2017/010 du 12 juillet 2017 portant statut général des Etablissements Publics ;
Vu la Loi N° 2018/ 012 du 11 juillet 2018 portant régime financier de l'Etat et des autres entités publiques ;
Vu la loi N°2024/013 du 23 décembre 2024, portant loi de finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2025 ;
Vu le décret N°90/1353 du 18 septembre 1990 portant création de la Mission de Promotion des Matériaux Locaux, modifié et complété par le décret N°2018/594 du 17 octobre 2018 portant réorganisation de la Mission de Promotion des Matériaux Locaux ;
Vu le décret N°2010/025 du 28 janvier 2010 portant nomination du Président du Conseil d'Administration de la Mission de Promotion des Matériaux Locaux ;
Vu le décret N°2017/387 du 20 juillet 2017 portant nomination du Directeur de la Mission de Promotion des Matériaux locaux ;
Vu le décret N°2018/366 du 20 juin 2018 portant code des marchés publics ;
Vu le décret N°2019/320 du 19 Juin 2019 précisant les modalités d'application de certaines dispositions des lois N°2017/010 et 2017/011 du 12 Juillet 2017 portant statut général des établissements publics et des entreprises publiques ;
Vu La circulaire N°00013995/C/MINFI du 31 Décembre 2024 portant instructions relatives à l'exécution des lois de Finances, au suivi et au contrôle de l'exécution du budget de l'État et des autres entités publiques pour l'exercice 2025 ;
Vu La circulaire n°00001/PR/MINMAP/CAB du 25 avril 2022 portant application du code des Marchés Publics ;
Vu le dossier d'appel d'offres national ouvert N°004/AONO/MIPROMALO/DG/CIPM/DAG/SDBC/SM/25 du 08 avril 2025 pour l'acquisition d'un canter (camionnette) pour la MIPROMALO (En procédure d'urgence).
Vu le rapport du Procès- Verbal et rapport de la S/CIPM de la MIPROMALO ;
Vu la nécessité de service,

DECIDE

Article 1: L'ENTREPRISE CMB GROUP SARL; BP: /, N°RC : RC/DLA/2018/B/1693, N° Contribuable : M051816130060C, TEL : (+237) 677 74 44 43 / 699 22 88 68 a été retenue pour l'exécution de la lettre commande dont les références sont les suivantes:

N°	PRESTATION	MONTANT TTC (F.CFA)	DELAIS
1	ACQUISITION D'UN CANTER (CAMIONNETTE) POUR LA MIPROMALO	35 640 000	03 MOIS

Article 2: Le promoteur de ladite entreprise, est invité à se présenter à la MIPROMALO pour l'établissement de la lettre commande y afférante.

Article 3 : La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera. /-

Fait à Yaoundé, le

03 JUIN 2025

LE DIRECTEUR GENERAL

Ampliations:

- MIPROMALO/DG/DAG/SDBC/SM
- MINMAP
- ARMP
- INTERESSE
- S/CIPM
- Dossier

